

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le quatorze (14) janvier 2020 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers :

Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

Absence motivée : Lyne Jacques

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

01-01-2020 **2. Adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire, en ajoutant le point suivant :

6.1 Motion de félicitations à madame Patricia Gagné.

Le point 4.17 est reporté à une séance ultérieure.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

02-01-2020 **3.A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

03-01-2020 **3.B Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 18 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 et 18 décembre 2019 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

A) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de décembre 2019.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de décembre 2019
Pour la période du 01 janvier au 31 décembre
2019

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-2018	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-2019	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 212 918	-4 212 918	-4 050 538	-4 367 425	154 507	103.67%
Paiement tenant lieu de taxes	-130 600	-130 600	-137 653	-146 078	15 478	111.85%
Services rendus	-200 912	-200 912	-271 108	-243 972	43 060	121.43%
Autres revenus	-125 900	-125 900	-150 383	-296 678	170 778	235.65%
Transferts	-154 722	-154 722	-78 824	-115 670	-39 052	74.76%
Total revenus	-4 825 052	-4 825 052	-4 688 506	-5 169 823	344 771	107.15%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	905 610	905 610	850 833	852 977	52 633	94.19%
Sûreté du Qc	295 188	295 188	295 188	304 087	-8 899	103.01%
Pompiers	198 616	198 616	146 907	226 295	-27 679	113.94%
Sécur.civ. Autres	30 805	30 805	28 678	32 350	-1 545	105.02%
Voirie	399 925	399 925	311 309	389 050	10 875	97.28%
Enlèv.de la neige	306 060	306 060	322 841	388 386	-82 326	126.90%
Eclairage rues	18 550	18 550	14 822	16 788	1 762	90.50%
Transport collec	9 878	9 878	13 008	9 878	0	100.00%
Usine filtration	244 868	244 868	326 453	295 808	-50 940	120.80%
Réseau aqueduc	63 445	63 445	123 905	145 651	-82 206	229.57%
Usine d'épuration	94 590	94 590	116 454	92 424	2 166	97.71%
Réseau d'égout	63 280	63 280	56 809	81 518	-18 238	128.82%
Matières résid.	476 161	476 161	441 964	476 385	-224	100.05%
Autres, hygiène	8 171	8 171	9 061	9 561	-1 389	117.01%
Santé - bien-être	81 566	81 566	70 383	45 572	35 994	55.87%
Urbanisme	167 231	167 231	151 382	178 263	-11 032	106.60%
Ind.et commerce	67 397	67 397	30 993	77 813	-10 416	115.45%
Tourisme	35 550	35 550	58 376	36 137	-587	101.65%
Rénov.urbaine	18 320	18 320	17 386	33 078	-14 758	180.56%
Embellissement	97 120	97 120	90 729	96 671	449	99.54%
Loisir	683 636	683 636	619 438	702 449	-18 813	102.75%
Culture, centre c.	255 526	255 526	242 181	290 000	-34 474	113.49%
Bibliothèque	31 020	31 020	28 274	28 231	2 789	91.01%
Patrimoine	10 700	10 700	10 410	10 638	62	99.42%
Autres, culture	9 100	9 100	3 730	4 119	4 981	45.26%
Frais financ., int.	152 756	152 756	57 522	133 335	19 421	87.29%
Total dépenses	4 725 069	4 725 069	4 439 036	4 957 464	-232 394	104.92%

Résultat

de l'exercice	99 983	99 983	249 470	212 359	-112 377	212.40%
----------------------	---------------	---------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Remb.capital	277 441	277 441	216 511	193 200	84 241	69.64%
Immobilisations	0	0	0	-16 843	16 843	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0		0	0	0.00%
Surplus non aff.	-161 338	-161 338		0	-161 338	0.00%
Surplus acc.aff.	-36 120	-36 120	-188 218	-9 966	-26 154	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 900	0	0	0.00%
	-177 458	-177 458	-181 118	10 034	-187 492	-5.65%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	214 077	25 968		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de décembre 2019
Pour la période du 01 janvier au 31 décembre
2019**

	Budget 2019	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-2018	Recettes/ dépenses réelles au 31-12-2019	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0		0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0		0	0	0.00%
Transfert	-10 000	-10 000		-22 000	12 000	220.00%
Contr.prom.autres	0	0	0			0.00%
	-10 000	-10 000	0	-22 000	12 000	220.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	20 000	20 000	9 959	37 284	-17 284	186.42%
Transport	25 000	25 000	141 614	57 900	-32 899	231.60%
Hygiène du milieu	0	0	923 421	165 317	-165 317	0.00%
Amén.urb zonage	0	0	151 320	13 579	-13 579	0.00%
Loisir & culture	0	0	208 068	64 901	-64 901	0.00%
	45 000	45 000	1 434 382	338 981	-293 980	753.29%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%
	0	0	0	-2 952 800	2 952 800	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	-10 000	-10 000	-154 500	0	-10 000	0
Surplus affecté	-25 000	-25 000	-143 150	-126 166	101 166	504.67%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0
	-35 000	-35 000	-297 650	-126 166	91 166	360.48%

Total sources

de financement	-45 000	-45 000	-297 650	-3 100 966	3 055 966	6891.04%
-----------------------	----------------	----------------	-----------------	-------------------	------------------	-----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-1 136 732	2 761 985		
----------------------	----------	----------	-------------------	------------------	--	--

04-01-2020 B) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 2019 au fonds d'administration pour un montant de 352 270,25 \$.

DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2019 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	24-11-2019 au 07-12-2019	24 475.85 \$
	08-12-2019 au 21-12-2019	45 657.73 \$
Gouv. Québec	Remises de novembre 2019	25 752.52 \$
Chambre de commerce Kam-L	Dégustation vins et fromages	170.00 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Remb. déplacements, cadeau des fêtes	257.90 \$
Gaumond, Alexandre	Frais de déplacement - formation	62.10 \$
Jacques, Lyne	Remb. dépl. formation CCU UPA	40.50 \$
	Remb. dépl. déc. 2019	103.50 \$
Lord Stéphen	Remb. dépenses et dépl., déc. 2019	185.01 \$
	Indemnité de déplacements locaux	
Picard, Martin	2019	1 916.13 \$
Roy, Louise	Frais de déplacement bibliothèque	237.60 \$
		98 858.84 \$
CONTRATS		
6TEM Ti	Ajustement sur facture novembre	217.25 \$
Agat Laboratoires ltd	Analyses eau potable, eaux usées, nov. 2019	359.87 \$
Aquatech	Opér. équip. eau potable, eaux usées, nov. 2019	11 137.92 \$
	Opér. équip. eau potable, eaux usées, déc. 2019	11 137.92 \$
Bureautique Côte-Sud	Lecture du photocopieur novembre 2019	523.17 \$
Canadien National	Passages à niveau, novembre 2019	949.00 \$
Chouinard Clermont	Poubelle et récupération, 20 Ch. du roy 5/5	62.40 \$
Construction Rémi Caron inc.	Modification toit garage municipal	24 582.25 \$
	Frais transport analyses eau	
Courrier Purolator	potable, usées	32.80 \$
	Frais transport service incendie	214.81 \$

Dubé Marianne	Conciergerie Vigie 24-11-19/07-12-19	769.24 \$
Éthier Avocats inc.	Honoraires prof. - taxes novembre 2019	250.39 \$
Ferme Dupont Morin	1er versement enl.neige Anse St-Jean	1 552.16 \$
Fortin, Marcel	Déneigement terrain usine 2/4	423.97 \$
Groupe Bouffard	Montant forfaitaire mat. recycl. au 31-10-2019	28 449.95 \$
	Récupération traitement novembre 2019	1 749.26 \$
	Montant compens. mat. recycl.au 30-11-2019	2 595.73 \$
Groupe Ultima	Ass.véhicule tracteur Carraro	47.00 \$
	Ajout courriel, nouvelle adresse, site internet	163.84 \$
Idécom	Prolongation chargé de projet	1 000.00 \$
Lévesque, Joanie	Conciergerie MCJ, décembre 2019	800.00 \$
Lizotte Murielle	Contrats entretien et soutien aux applications	18 436.24 \$
PG Solutions inc.	Frais transport eau potable et usées + pièces	34.22 \$
Purolator inc.	Enfouissement, nov.2019	7 442.43 \$
Régie de la Mauricie	Redevances, nov.2019	2 682.76 \$
	Gestion CTL, transport vidanges 30-11-2019	6 498.81 \$
Régie de L'Islet	Conciergerie 20, ch. du Roy	367.92 \$
Rousseau, François	Contrat enl.ordures et récup.décembre 2019	12 920.51 \$
Service Sani.A.Deschênes	Conciergerie c.mun. 24-11-19/07-12-19	2 200.00 \$
St-Pierre Serge		
Terra Terre Solutions écolog.	Animation culturelle - Marché de Noël	1 400.00 \$

139 001.82 \$

SUBVENTIONS - DONNS

9398-7089 Québec Inc.	Aide financière	45 819.35 \$
CAB Montmagny-L'Islet	Participation mun.,40e anniversaire	200.00 \$
COFEC	Subvention municipale décembre 2019	6 750.00 \$
Dubé Violaine	Couches lavables	100.00 \$
	Contribution au déficit de fonctionnement	905.00 \$
OMH St-Jean	Participation mun.,marché de Noël	500.00 \$
Terra Terre Solutions écol.		

54 274.35 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

ACISQ	Cotisation annuelle 2020	310.43 \$
AQLM	Cotisation annuelle	392.81 \$
Chambre Comm.,Kam.-L'Islet	Cotisation annuelle 2020	231.33 \$
COMBEQ	Adhésion 2020	436.91 \$
Croix rouge canadienne	Entente services aux sinistrés 2020	578.00 \$
FQM	Adhésion 2020	3 918.53 \$
	Abonnement du 1er au 31 décembre 2020	603.62 \$
Jaguar Média inc.	Part. mun. Éventail - Amitié et Quiétude 4/4	7 723.50 \$
O.M.H. Saint-Jean-Port-Joli	Gestion CTL - transport vidanges, octobre 19	8 548.73 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Adhésion à TCA pour 2020 (parcs)	339.18 \$
Tourisme Chaudière-App.		

23 083.04 \$

FORMATION - CONGRÈS

HYDRO-QUÉBEC	Vigie	1 797.95 \$
	32 rue Henri Gamache	29.29 \$
	Poste Caron	2 531.13 \$
	Salle Gérard-Ouellet	1 384.73 \$
	Parc Robichaud	66.41 \$
	Garage mun.	1 161.53 \$
	Éclairage des rues	1 282.78 \$
	Usine	2 601.60 \$
	958, Côte de Saint-Aubert	39.58 \$

10 895.00 \$

TÉLÉPHONE

GROUPE NÉGOTEL	Téléphone du 22-11-2019 au 21-12-2019	590.42 \$
	Wifi	
Télus mobilité	Téléphone cellulaire, relevé du 14/12/20	507.89 \$
Télus	Salle GO, facture du 25 novembre 2019	151.35 \$
Télus Communications inc.	Renouvellement réseau fibre optique	5 239.09 \$

6 488.75 \$

AUTRES

Anctil Doris	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Atelier de la Station C.M. Inc.	Réclamation dommage véhicule Toyota	890.42 \$
Bélanger, Noémie	Remb. non résident activité natation	33.26 \$
BMO Banque de Montréal	Remboursement de taxes payées en trop	6 000.00 \$
Bouchard David, Érika Lemelin	Remboursement de taxes payées en trop	14.11 \$
Caron Dominique	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Caron, François	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Centre GO	Projet culturel: éducation cinématographique	1 500.00 \$
Chouinard Aline	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Service - montant forfaitaire	2 000.00 \$
De La Durantaye et Fils	Plaque en granit, hommage Marie-Bonenfant	471.40 \$
Dufficy Patrick, Photographe	Images numériques pour calendrier 2020	60.00 \$
Dupuis Lina	Remb. dépenses réception bénévoles biblio.	226.93 \$
Giroux Mario	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Hudon André	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Jean-Sol Caron	Photos et vidéo - Projet Phare du Pilier Axe 1	2 500.00 \$
Lafrance, Guy	Remboursement taxes	341.81 \$
Lavoie Nathalie	Huile sur toile, cadeau départ	230.00 \$
Lemieux Martine	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Lord Stephen	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Manu atelier culinaire inc.	Souper de Noël	814.85 \$
Messer Canada	Location réservoir oxygène et oxygène	2 840.11 \$
Ouellet Roger	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Pellerin Vincent	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Pelletier, Éric	Piles 9V et AA	58.99 \$
Picard Martin	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Rioux Guillaume	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Robichaud Sylvain	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Roy, Claudia	Remb. inscription natation non résident 2019-20	100.00 \$
SAAQ	Immatriculation souffleuse à neige	292.17 \$

Société Canadienne des postes	Dépliants loisirs et prévisions budgétaires 2020	494.40 \$
Tremblay Claude	Cadeau des fêtes	50.00 \$
Vaillancourt, Gabrielle	Remboursement couches lavables	100.00 \$

19 668.45 \$

352 270.25 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

05-01-2020 C) **Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 121 483,83\$:

COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Asisto inc.	Analyse vulnérabilité prise d'eau potable	2 362.74 \$
Can-Explore inc.	Insp. télévisée conduite d'égout et sanitaire	15 429.26 \$
Tetra Tech QI Inc.	Étude préliminaire traitement eau brute	1 732.72 \$
		<u>19 524.72 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 Tem Ti Inc.	Redémarrage des services PG	155.21 \$
	Ajustement caméra à la Vigie	77.61 \$
	Achat ordinateur administration	1 591.74 \$
Alarmes Clément Pelletier	Inspection au service incendie	354.12 \$
Authentique Pose-café	Achat thé et café	292.24 \$
Bureautique Côte-Sud	Fourniture de bureau	123.49 \$
	Mise à jour annuelle dateur, agrafes Canon	132.78 \$
	Cartouche laser couleur et noir	785.15 \$
	Lecture photoc. 1er au 31 décembre	849.29 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	719.69 \$
Jacques Caron inc.	Savon à main, nettoyant	61.03 \$
Jalbertech	Réparation lumière au quai	238.55 \$
	Réparation lampe de rue	40.24 \$
Journal L'Attisée	Publicité décembre 2019	587.31 \$
	Publicité décembre Vœux des Fêtes	213.57 \$
MRC de L'Islet	Service inspection régionale nov. 2019	426.25 \$
	Service inspection régionale déc. 2019	137.50 \$
	Travaux cours d'eau Pelletier	1 389.72 \$
	Nettoyage des vitres - entrée école	
Nicoll, Glen	Fleury	28.74 \$

Pièces et accessoires St-Jean	Peinture, pinceaux et rouleaux	80.06 \$
	Tapis et tête vadrouille, seau	294.21 \$
	Nettoyants, dégraçants, connecteur et fiche	30.74 \$
Tetra Tech QI inc.	Addenda au plan d'intervention	2 873.60 \$

11 482.84 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Arpentage Côte-du-Sud	Plan topographique rue Caron	344.93 \$
Bureautique Côte-du-Sud	Cartouche d'encre HP	94.27 \$
Journal L'Oie blanche	Avis public dérogation	152.92 \$
PG Solutions inc.	Mise à jour de la matrice	172.46 \$
P.A. Michaud Publicité	2 montres homme et gravure - départ	613.97 \$

1 378.55 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

9086-6112 Québec inc.	Nettoyage de nappes	548.44 \$
Atmosphère	Achat banc Madison, table pique-niques	11 955.72 \$
Avantis	Pancarte, balai	17.44 \$
Camionnage Alain Benoit	Location toilette chimique	114.98 \$
Coop Saute-Mouton	Activité de Noël	436.00 \$
Cytech Corbin	Trouble entrée électrique Vigie	167.86 \$
Griffunrie	Agenda	23.05 \$
Impression Rive-Sud inc.	Calendrier 2020 Ass. Sports de glace	4 531.16 \$
Jacques Caron inc.	Produits d'entretien Vigie	53.27 \$
Jalbertech	Location nacelle lumière extérieure	160.97 \$
	Réparation lumière Vigie	416.36 \$
Journal L'Attisée	Publicité décembre 2019	106.78 \$
Laurendeau, Fernand	Affiche patinette	30.00 \$
Marchés G.S. inc.	Produits d'entretien Vigie	13.85 \$
Médias Transcontinental	Distribution calendrier	107.89 \$
Pièces et acc. Saint-Jean	Pelle à neige patinette	27.92 \$
	Prise minuterie ext. pousse-neige	85.85 \$
	Attache-câble	33.29 \$
	Four à micro-onde	109.22 \$
	Balai rigide	31.03 \$
Presco Impression	Impression page Loisirs 2020	1 482.03 \$
Virtua Web Graphisme	Programation hiver 2020	916.93 \$

21 370.04 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Essieux et pièces - remorque de soudeuse	690.59 \$
	Cartouche et bloc d'acier	525.65 \$
Air Liquide	Régulateur pour CO2	93.48 \$
Alarmes Clément Pelletier	Alarme transformateur débranché	80.48 \$
Avantis	Matériaux divers projet toiture garage	2 184.09 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Nettoyage salopettes et serviettes	34.50 \$
Campor Environnement inc.	Camion vacuum	511.64 \$
Cie 9203-7258 Québec inc.	Mazout	5 695.53 \$
	Diésel	3 443.09 \$
	Essence	681.67 \$
Cytech Corbin	Travaux sur valve 34, rue Fleury	97.73 \$
	Travaux sur valve 495, ch. du Moulin	312.08 \$
	Install. de contrôle - génératrice de secours	2 110.96 \$
	Install. comp. élect. lum. ext. garage	2 859.09 \$

Excavation Deave Caron Exc. R. Chouinard & Fils inc.	Pulvérisateur d'asphalte	166.14 \$
Garage J.C. Hudon	Location pelle avec terrière patinette	149.47 \$
Gestion Éco-Vert-Dur inc.	Location transpalette	40.24 \$
J.L. Desrosiers & Fils inc.	Rebus construction	1 265.19 \$
	Roue de remplacement camion #15	1 023.28 \$
	Réparation creuvaison	11.50 \$
Lord & Frères Limitée	Réparation transmisison	1 548.42 \$
Martin Bastille	Fer pour gratte	5 106.97 \$
MG & F inc.	Location machinerie lourde	4 780.09 \$
Pièces d'auto GGM	Batterie	445.63 \$
Pièces et acc. St-Jean inc.	Quincaillerie	201.81 \$
	Matériaux divers	90.22 \$
	Sac filtre aspirateur, bruceuse	59.41 \$
	Clôture patinette	155.18 \$
Plomberie Martin Pelletier	Réparation fournaise	338.97 \$
	Main d'œuvre chauffe-eau	82.78 \$
Port-Joli Pièces autos	Produits d'entretien véhicules	239.78 \$
	Pièces pour véhicules	131.29 \$
	Barre de démantage, gaines, ruban élect.	67.64 \$
	Antirouille, attaches, miroir, ruban	109.42 \$
REM	Régulateur pour compresseur	168.64 \$
Robitaille équipement inc.	Lame pour gratte	1 897.09 \$
Roger Gauvin inc.	Couvre-chaussures	82.73 \$
S-Eau-S fuites inc.	Localisation de fuites	1 092.26 \$
Sable Marco	Sel à glace en vrac	9 427.76 \$
Safety-Kleen Canada inc.	Cuve de nettoyage	314.39 \$
Serrurerie Alain Dumas inc.	12 cadenas	231.10 \$
Service électros Côte-Sud	Quincaillerie réparation laveuse garage	232.14 \$
Serv rout. Éric Robichaud	Pièces pour niveleuse	215.90 \$
	Inspection 2 véhicules	172.46 \$
	Main d'œuvre sur scan	94.86 \$
Soudure G & M St-Pierre	Écrou, fer et aluminium - Salle G-Ouellet	16.94 \$
	Fer pour soudure rétrocaveuse	84.61 \$
Surplus Général Tardif	Barre-levier, indicateur haute pression	305.65 \$
Transit D. Bernier inc.	Poussière de pierre, gravier	1 003.10 \$
Usinage François Landry	Boulons	6.90 \$

50 680.54 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Centre Multiservices JC inc.	Huile pour petits moteurs	49.38 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre	63.52 \$
Grenier, Benoit	Révision avant examen	68.99 \$
Isotech Instrumentation inc.	Nettoyage habits de combat	190.16 \$
MRC de L'Islet	Formation UNO - 4 pompiers	5 242.84 \$
Pièce & Accessoires St- Jean	Quincaillerie	30.38 \$
Port-Joli Pièces d'autos	Douille à bougie, ruban à mesurer	21.40 \$
	Cadran à pression pour benne sèche	52.66 \$
	4 Batteries pour camion 570 #7	758.79 \$
Soudure G & M St-Pierre	Garde de poulie fabriquée	10.54 \$
Ville de La Pocatière	Entraide au 87, de Gaspé est	112.93 \$

6 601.59 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis	Ampoule sodium	43.65 \$
Automatisation JRT inc.	Problème automate - poste de traitement	477.15 \$
Cytech Cordbin	Trouble station pompage Vigie	251.80 \$

Filtrum	Vérif. ozoneurs et inst. d'un relai	1 149.75 \$
Hach	Répar. contrôleur SC200 - eau filtrée commun	862.32 \$
	Répar. turbidimètre au labo.	1 144.01 \$
Jalbertech inc.	Install. et rempl. luminaires côté des filtres	3 415.91 \$
Javel Bois-Franxs	Hypochlorure de sodium	547.28 \$
MS2 Contrôle inc.	Branchement élect. appareil APA-6000	109.23 \$
Plomberie Martin Pelletier	Pièce de raccordement ch. du Moulin	576.60 \$
Port-Joli pièces autos	Pièces petits moteurs	55.27 \$
Produits san. unique inc.	Papier hygiénique et à main	90.26 \$
	Gant nitrile noir	45.71 \$
REM	Pompe Little Giant - échantillonnage	309.67 \$
Veollia	Produits de laboratoire pour APA-6000	439.57 \$
		<u>9 518.18 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Griffunrie	Adhésif et enveloppes	13.61 \$
Journal L'Attisée	Publicité décembre 2019	160.17 \$
Librairie Livres en tête	Achat de livres	753.59 \$
		<u>927.37 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 121 483.83 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

06-01-2020 Rue à sens unique durant la Fête d'hiver 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que pendant la Fête d'hiver du 6 au 9 février 2020 la rue Caron soit à sens unique du **sud vers le nord**. De plus, les emprises des rues Caron, Lionel-Groulx et du Quai seront dégagées par les travaux publics pour faciliter le stationnement.

07-01-2020 Demande de commandite pour le tournoi international Peeewe de Québec.

La municipalité n'entend pas donner suite à une demande de commandite servant à l'achat de manteaux et de souvenirs dans le cadre du tournoi de hockey international Peeewe de Québec 2020.

08-01-2020 Demande de commandite pour La Dégelée.

ATTENDU QUE le nouvel événement La Dégelée demande un partenariat financier pour sa seconde édition qui se tiendra entre le 1^{er} et 31 mars prochain en présentant une série de concerts;

Comité de la journée du Père Noël	Remerciements pour contribution.
Soupe au bouton	Remerciements pour contribution aux paniers de Noël.
MRC de L'Islet	Calendrier des réunions prévues pour les maires en 2020 et la liste des maires siégeant sur les différents comités de la MRC.
MRC de L'Islet	Avis public concernant le calendrier des réunions du conseil de la MRC pour 2020.
MRC de L'Islet	Certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 789-19.
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Accusé réception de la résolution 305-11-19, déneigement des trottoirs et des bornes d'incendie.
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Zone de non-dépassement sur la route 132 et réduction de la limite de vitesse.
VieLien	Publication hiver 2019.

10-01-2020 **4.4 Adoption du règlement 790-20 fixant les taux de taxes pour l'année 2020.**

RÈGLEMENT 790-20

RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU QUE le conseil désire établir les taux de taxes pour l'année 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2019 par monsieur Jean-Pierre Lebel et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé par celui-ci;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

- 1- Le taux de la taxe foncière générale est de 1,04 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- 2- Le taux de la taxe d'éclairage de la zone éclairée est de 0,015 \$ du 100 \$ d'évaluation et de 0,005 \$ pour le hors zone.
- 3- Le taux de financement à l'ensemble pour l'usine est de 0,0011 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- 4- Le taux de financement eau usine est de 0,0155 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- 5- Le taux au mètre linéaire est de 2,92 \$ pour le parc de maisons mobiles.

6- Compensation pour le service d'égout.

Le tarif de compensation pour le service d'égout est déterminé de la façon suivante:

6-1	Une unité de logement résidentiel	150,00 \$
6-2	Une unité de chalet ou résidence saisonnière	75,00 \$
6-3	Par hôtellerie ou motel	
6-3-1	de moins de trente chambres ou unités	150,00 \$
6-3-2	de plus de trente chambres	600,00 \$
6-4	Restauration	
	-restaurant et auberge ouverts à l'année	600,00 \$
	-restaurant et auberge saisonniers	450,00 \$
	-restauration "fast food" ouverte à l'année	300,00 \$
	-restauration "fast food" saisonnière	224,00 \$
6-5	Maison de chambres et /ou pension	150,00 \$
6-6	Pour toute succursale de banque, de caisse populaire, de compagnie de téléphone ou d'électricité	150,00 \$
6-7	Pour poste de taxi	150,00 \$
6-8	Pour édifice public non autrement classifié	600,00 \$
6-9	Pour établissement industriel	
6-9-1	Par établissement de moins de 4 500 mètres carrés d'aire au sol	150,00 \$
6-9-2	Par établissement de plus de 4 500 mètres carrés	600,00 \$
6-10	Pour fabrique de produits de béton, de ciment ou de briques	600,00 \$
6-11	Pour garage ou station de service pour véhicules moteurs, faisant le lavage des voitures	600,00 \$
6-12	Pour garage ou station de service automobile ne faisant pas le lavage des voitures	150,00 \$
6-13	Pour magasin et marina	150,00 \$
6-14	Pour entrepôt et établissement commercial ne constituant pas un magasin	
6-14-1	et/ou le personnel et la main d'œuvre sont moins de 10 personnes	150,00 \$
6-14-2	et/ou la main d'œuvre est de dix personnes ou plus de dix personnes	600,00 \$
6-15	Pour commerce de vente ou de transport du lait et autres produits laitiers	150,00 \$
6-16	Par boulangerie et pâtisserie où l'eau est utilisée	150,00 \$

7- Compensation pour le service d'égout secteur chemin du Moulin.

Le tarif de compensation pour le service d'égout est déterminé de la façon suivante.

7.1	Une unité de logement résidentiel	67,00 \$
-----	-----------------------------------	----------

7.2 Une unité de chalet ou résidence saisonnière 33,50 \$

8- Compensation pour le service d'aqueduc.

Le tarif résidentiel pour l'eau potable est de 140 \$ par compteur ou **par unité de logement** desservie selon l'historique de facturation plus 0,55 \$ du mètre cube d'eau consommée en 2019.

8-1 Lorsqu'une **unité de logement** desservie ne possède pas de compteur, le coût du service pour l'eau potable est de 172,00 \$ par unité de logement pour l'année.

8-2 Si la lecture de l'année 2019 n'est pas disponible, la consommation sera estimée selon la moyenne des trois années antérieures. Si ces données ne sont pas disponibles ou non valables, le tarif sera de 172,00 \$ par unité de logement desservie.

Le tarif pour l'eau potable est de 140 \$ par compteur **pour les commerces, résidences/commerces, publics, agricoles et industries** desservis selon l'historique de facturation plus 0,70 \$ du mètre cube d'eau consommée en 2019.

8-3 Lorsqu'un **commerce, résidence/commerce, public, agricole et industrie** desservie ne possède pas de compteur, le coût du service pour l'eau potable est de 172,00 \$ par unité pour l'année.

8-4 Si la lecture de l'année 2019 n'est pas disponible, la consommation sera estimée selon la moyenne des trois années antérieures. Si ces données ne sont pas disponibles ou non valables, le tarif sera de 172,00 \$ par **commerce, résidence/commerce, public, agricole et industrie** desservie.

9- Compensation pour le service d'aqueduc secteur chemin du Moulin.

Le tarif pour l'eau potable est de 200 \$ par compteur ou par unité de logement/commerce desservie selon l'historique de facturation plus 1,60 \$ du mètre cube d'eau consommée en 2019.

9-1 Si la lecture de l'année 2019 n'est pas disponible ou valable, le tarif sera de 250 \$ par unité de logement/commerce desservie.

10- Compensation pour la M.R.C. de L'Islet.

Dans le cas de l'immeuble appartenant à la MRC de L'Islet, situé au 34-A rue Fortin, la compensation pour les services municipaux est de 1,00 \$ du cent dollars d'évaluation.

11- Compensation pour le service des matières résiduelles.

Le tarif de compensation pour le service des ordures ménagères est déterminé de la manière suivante:

11-1	Pour une unité de logement résidentiel	160,00 \$
11-2	Pour un chalet ou résidence saisonnière	123,00 \$
11-3	Pour une unité de production animale active, une seule unité est facturée par producteur agricole à savoir la principale exploitation	160,00 \$

11-4 Pour les commerces sans cueillette estivale supplémentaire :

$$195 \$ + ((VD \times 76 \$) + (VR \times 65 \$))$$

où VD= volume du conteneur à déchet (minimum 1 verge cube)
VR= volume du conteneur à récupération (minimum 1 verge cube)

Pour les commerces saisonniers, le tarif est réduit de moitié avec un minimum de 305 \$.

11-5 Pour les commerces ouverts à l'année avec cueillette estivale supplémentaire:

$$[195 \$ + (VD \times 76 \$) + (VR \times 65 \$)] + [195 \$ + (VD \times 76 \$)]$$

où VD= volume du conteneur à déchet (minimum 1 verge cube)
VR= volume du conteneur à récupération (minimum 1 verge cube)

11-6 Pour les commerces saisonniers avec cueillette estivale supplémentaire :

$$[101 \$ + (VD \times 41 \$) + (VR \times 35 \$)] + [195 \$ + (VD \times 76 \$)]$$

où VD= volume du conteneur à déchet (minimum 1 verge cube)
VR= volume du conteneur à récupération (minimum 1 verge cube)

11-7 Pour les commerces de services situés à l'intérieur d'une résidence ou de l'une de ses dépendances n'ayant pas de numéro civique distinct qui s'affichent sur une rue publique, qui occupent moins de 25 % de la superficie de plancher de la résidence, qui emploient moins de deux personnes incluant le propriétaire ou son conjoint et qui produisent moins d'un quart de verge cube de déchets par semaine, le tarif est de 123 \$ par année. Est considéré comme affiche un écrit, une photo, un sigle, un logo ou tout caractère visuel indiquant la présence d'un commerce.

11-8 Les unités de logements sont facturées en plus des commerces.

11-9 Pour les commerces opérant toute l'année produisant moins de 1 verge cube par semaine de déchets ou de récupération le tarif est de 243 \$.

11-10 Pour les commerces saisonniers produisant moins de 1 verge cube par semaine de déchets et de récupération le tarif est de 123 \$.

12- Camion de déneigement.

Le taux de taxe pour le camion de déneigement est de 0,0067 \$ du 100 \$ d'évaluation.

13- Évaluation agricole enregistrée.

Les taux contenus dans le présent règlement s'appliquent également aux évaluations agricoles enregistrées.

14- Vigie au parc des Trois-Bérets.

Le taux de taxe pour la Vigie au parc des Trois-Bérets est de 0,0091 \$ du

100 \$ d'évaluation.

15- Compensation pour la Vigie au parc des Trois-Bérets (règlement 688-11).

Le tarif de compensation pour la Vigie au parc des Trois-Bérets est de 15,00 \$ par unité d'évaluation.

16- Camion de la protection civile.

Le taux de taxe pour le camion de la protection civile est de 0,0004 \$ du 100 \$ d'évaluation.

17- Compensation pour le camion de la protection civile (règlement 693-12).

Le tarif de compensation pour le camion de la protection civile est de 10,00 \$ par unité d'évaluation.

18- Infrastructures dans les rues Fournier et Verreault (règlement 742-16).

Le taux de taxe pour les travaux de réfection des infrastructures dans les rues Fournier et Verreault est de 0,012 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables dans le périmètre urbain ayant les services d'aqueduc et d'égout situés dans la municipalité.

19- Compensation pour les infrastructures dans les rues Fournier et Verreault (règlement 742-16).

Le tarif de compensation pour les travaux de réfection des infrastructures dans les rues Fournier et Verreault est de 20 \$ par unité d'évaluation sur tous les immeubles imposables dans le périmètre urbain ayant les services d'aqueduc et d'égout situés dans la municipalité.

20- Infrastructures dans le chemin du Moulin Nord (règlements 746-17 et 754-17).

Le taux de taxe pour les travaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin nord est de 0,0021 \$ du 100 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables dans le périmètre urbain ayant les services d'aqueduc et d'égout situés dans la municipalité.

21- Infrastructures dans le chemin du Moulin Nord (règlements 746-17 et 754-17).

Le taux de taxe pour les travaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin nord est de 0,1192 \$ du 100 \$ d'évaluation pour chaque propriétaire d'un immeuble imposable étant desservi par les services d'aqueduc et d'égout du chemin du Moulin Nord.

22- Compensation pour les infrastructures dans le chemin du Moulin Nord (règlements 746-17 et 754-17).

Le tarif de compensation pour les travaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin nord est de 500 \$ pour chaque propriétaire d'un immeuble imposable étant desservi par les services d'aqueduc et d'égout du chemin du Moulin Nord.

23. Cours d'eau.

Les coûts associés à l'entretien (travaux, frais de gestion et surveillance) d'un cours d'eau sont répartis aux propriétaires au prorata des longueurs de rives, mettant ainsi à contribution les propriétés qui ont pu contribuer à la sédimentation du cours d'eau et qui bénéficieront des travaux d'entretien.

Toutes autres interventions (ex. remplacement de ponceaux, etc.) devront être exclues sur la facture de façon à être assumées par le propriétaire concerné.

Cours d'eau Pelletier, branche nord

Le propriétaire présent à la rencontre de consultation tenue par la MRC de L'Islet a accepté le principe de répartition des coûts présentés dans le tableau suivant pour l'entretien du cours d'eau Pelletier sur le territoire de Saint-Jean-Port-Joli pour une longueur totale de 498 mètres.

Propriétaires	Adresse	Matricule	Lots	Longueur	Taxes
Ferme Dave et Dorothée Pelletier	363, 4 ^e rang Ouest Sainte- Louise	2731-78-9308	3 872 671 3 872 666	498 m	1 389,72 \$

Ces coûts seront recouvrables par une taxe spéciale appelée «cours d'eau Pelletier» conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

24- Taux d'intérêt et pénalités.

Le taux d'intérêt pour 2020 est fixé à 10 % et celui de la pénalité sur les taxes à 0,5 % par mois avec un maximum de 5 % par année sur tous les comptes passés dus.

25- Entrée en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.5 Subventions aux organismes pour l'année 2020.

11-01-2020

Subvention au Centre Rousseau.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre Rousseau un montant de **160 500 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi et qui servira aux activités suivantes :

patinage artistique	12 500 \$
hockey mineur	32 700 \$
hockey mineur (promotion)	2 300 \$
patinage libre	7 000 \$
fonctionnement du Centre Rousseau	35 000 \$
immobilisations au Centre Rousseau	15 000 \$
immobilisation réfrigération	30 000 \$
Aide financière équivalente au compte de taxes	25 939,51\$

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

12-01-2020

Subvention à la COFEC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la COFEC un montant de **114 725 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

13-01-2020

Subvention aux Chants de marins.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Fête des Chants de marins une subvention de **10 000 \$** pour l'année 2020 tel que décrit dans l'annexe A, objectif 4 de l'entente culturelle du ministère de la Culture. Un montant additionnel de **22 000 \$** lié au fonctionnement sera versé selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

14-01-2020

Subvention aux Violons d'automne.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser aux Violons d'automne une subvention de **3 500 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

15-01-2020

Subvention au Centre Est-Nord-Est.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre Est-Nord-Est une subvention de **3 300 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

16-01-2020

Subvention au Centre d'équithérapie la Remontée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Centre d'équithérapie la Remontée une subvention de **4 500 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi, afin d'assurer le volet développement.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

17-01-2020

Subvention au Prix Monique Miville-Deschênes.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **500 \$** pour la remise du Prix Monique Miville-Deschênes pour l'année 2020 selon le calendrier établi. Les membres du conseil municipal souhaitent que le récipiendaire soit natif ou reconnu pour son implication dans la communauté de Saint-Jean-Port-Joli.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

18-01-2020

Subvention au Centre socioculturel Gérard-Ouellet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **32 500 \$** plus taxes au Centre socioculturel Gérard-Ouellet pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

19-01-2020

Subvention à Vie Active.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à Vie Active une subvention de fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

20-01-2020

Subvention au Cercle des Fermières.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Cercle des Fermières une subvention de fonctionnement de **1 700 \$** pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

21-01-2020

Subvention à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **16 500 \$** à la Maison des jeunes de L'Islet-Nord pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

22-01-2020

Subvention au Salon du livre.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **1 000 \$** au Salon du livre pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

23-01-2020

Subvention à la Fabrique Saint-Jean-Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **5 000 \$** à la Fabrique de Saint-Jean-Port-Joli pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

24-01-2020

Subvention à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **10 000 \$** pour l'année 2020 à la Corporation Philippe-Aubert-de-Gaspé selon le calendrier établi. Un montant additionnel de **16 666 \$** sera versé en cours d'année si la Corporation ne reçoit pas la subvention demandée au ministère du Tourisme.

De verser une aide financière de **11 031,96 \$** équivalente à :

- la taxe foncière sur les bâtiments (excluant l'asphaltage 27 900 \$)
- la taxe pour les matières résiduelles.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

25-01-2020

Subvention aux Amis du Port-Joli.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **2 000 \$** aux Amis du Port-Joli ainsi qu'un montant de **8 000 \$** en lien avec le projet de réparation au Pilier de pierres pour 2020 sur présentation de factures.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

26-01-2020

Subvention à l'organisme Trans-Aide.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de **1 000 \$** à l'organisme Trans-Aide pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

27-01-2020

Subvention à la Corporation du Parc nautique.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser à la Corporation du Parc nautique une subvention de fonctionnement de **15 000 \$** pour l'année 2020 ainsi qu'une aide financière de **30 000 \$** pour le projet en lien avec la stratégie maritime selon le calendrier établi.

De verser une aide financière de **6 815,61 \$** équivalente au montant du compte taxes en soustrayant les taxes de services suivantes : aqueduc, égouts, matières résiduelles et 28 % de la taxe d'éclairage.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

28-01-2020

Subvention à Fleuve Espace Danse.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **6 000 \$** pour l'année 2020 à Fleuve Espace Danse selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

29-01-2020

Subvention à la Coop de solidarité Saute-Moutons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **2 000 \$** pour l'année 2020 à Coop de solidarité Saute-Mouton selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

30-01-2020

Subvention au comité de la fête du Père Noël.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2020 au comité de la fête du Père Noël selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

31-01-2020

Subvention au comité des Mariniers.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **2 000 \$** pour l'année 2020 au comité des Mariniers selon le calendrier établi. Ce montant inclut 1 000 \$ non-versé en 2019.

D'abroger la résolution 28-01-19.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

32-01-2020

Subvention au Club de golf Trois-Saumons.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser au Club de golf Trois-Saumons une subvention de fonctionnement de **5 000 \$** et un montant de **24 000 \$** pour un partenariat en saison hivernale pour l'année 2020 selon le calendrier établi.

De verser une aide financière en lien à la taxe foncière de **6 000 \$**.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

33-01-2020

Subvention à la chorale la Marée chante.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 000 \$** pour l'année 2020 à la chorale la Marée chante selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

34-01-2020

Subvention à la chorale Choeur Joly.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **600 \$** pour l'année 2020 à la chorale Choeur Joly selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

35-01-2020

Subvention à Espace Ko.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **1 500 \$** pour l'année 2020 à Espace Ko selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

36-01-2020

Subvention à Magny-Gym.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser une subvention de fonctionnement de **520 \$** pour l'année 2020 à Magny-Gym selon le calendrier établi.

Pour avoir accès aux subventions de l'année 2020, l'organisme devra remettre à la municipalité, au plus tard le 15 mars 2020, un rapport faisant état de la façon dont la subvention municipale 2019 a été dépensée durant l'année.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

37-01-2020 **4.6 Augmentation salariale des employés.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR: M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder une augmentation salariale de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2020, aux brigadiers scolaires et à tous les employés municipaux dont le salaire pour 2020 n'a pas été fixé par une résolution particulière.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

38-01-2020 **4.7 Augmentation salariale des membres du conseil.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder une augmentation de 2,5 % au salaire des membres du conseil à compter du 1^{er} janvier 2020.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

39-01-2020 **4.8 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à faire des placements durant l'année 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à effectuer des placements durant l'année 2020. En cas d'absence, son adjoint ou son adjointe est également autorisé à effectuer des placements.

40-01-2020 **4.9 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à signer des documents à la S.A.A.Q. pour l'année 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord à signer les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2020 au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dont le **numéro de dossier est le #13429675**. En cas d'absence, son adjoint ou son adjointe est également autorisé à signer les documents.

41-01-2020 **4.10 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents au nom de la municipalité.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphen Lord, à signer les documents au nom de la municipalité pour l'année 2020. En cas d'absence, son adjoint ou son adjointe est également autorisé à signer les documents.

Cette résolution vise également la nouvelle entente entre l'UMQ et la municipalité dans le cadre des mutuelles de prévention en santé et sécurité au travail.

42-01-2020 **4.11 Entretien des aires communes au 20 chemin du Roy Est.**

ATTENDU QUE cet immeuble a besoin d'un entretien ménager dans les aires communes;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Rousseau a déposé une offre au montant de 2 080 \$ pour faire l'entretien durant l'année 2020 soit 40 \$ par semaine;

ATTENDU QUE monsieur Clermont Chouinard est disposé à s'occuper des bacs de récupération et déchets à chaque semaine pour un montant de 7 \$ par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'entretien des aires communes au 20 chemin du Roy Est à monsieur Jean-François Rousseau durant l'année 2020 pour un montant forfaitaire de 2 080 \$.

De mandater monsieur Clermont Chouinard durant l'année 2020 pour s'occuper des bacs de récupération et déchets pour un montant forfaitaire de 364 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

43-01-2020 **4.12 Hausse du prix des loyers au 20 chemin du Roy Est.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le prix de tous les loyers au 20 chemin du Roy Est soit majoré de 7 \$ (augmentation moyenne de 1,36 %) par mois à compter du 1er juillet 2020.

44-01-2020 **4.13 Renouvellement de la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler pour 2020 la marge de crédit de 200 000 \$ à la Caisse Desjardins du Nord de L'Islet.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

45-01-2020 **4.14 Programme emplois été Canada 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater monsieur Martin Picard à signer les documents concernant le programme d'emplois étudiants 2020 du gouvernement fédéral.

46-01-2020 **4.15 Vente d'une partie du lot 6 343 106 annulée (résolution 110-04-17).**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli décidait de vendre une partie du lot 6 343 106 (anciennement le lot 5 368 344) par la résolution 110-04-17 afin de rendre conforme un projet d'agrandissement sur le lot voisin 4 502 112;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement ne s'est pas réalisé et que la propriété sur le lot 4 502 112 a été vendue depuis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'annuler la vente d'une partie du lot 6 343 106 en abrogeant la résolution 110-04-17.

47-01-2020 **4.16 Appropriation d'un montant de 28 366 \$ dans le surplus accumulé non-affecté afin de créer un surplus accumulé affecté au développement et projets citoyens.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de transférer un montant de 28 366 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus accumulé affecté au développement et projets citoyens.

4.17 Nomination des membres du conseil sur les différents comités.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

48-01-2020 **4.18 Adoption du plan d'action stratégique 2020-2021.**

ATTENDU QUE la municipalité désire orienter sa vision sur des objectifs et des stratégies précises en matière de démographie, développement économique, de qualité de vie, d'infrastructure, de main d'œuvre et de communication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le plan stratégique et ses actions en date du 17 décembre 2019, en lien avec la planification stratégique pour les années 2020 et 2021, tel que déposé au conseil municipal. De plus, le conseil municipal souhaite diffuser ce plan à la population.

5. URBANISME :

5.1 Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 276 rue Lionel-Groulx.

Le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 276 rue Lionel-Groulx.

49-01-2020 **5.2 Dérogation mineure concernant le 276 rue Lionel-Groulx.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 276 rue Lionel-Groulx présente une demande pour une dérogation mineure afin de régulariser la construction d'un portique pour l'entrée à la résidence et du sous-sol à 1,01 mètre de la limite de lot arrière;

ATTENDU QUE la dite construction est autorisée dans une cour latérale et arrière et doit être à un minimum de 1,5 mètre d'une ligne et ce, en vertu de l'article 9.2 du règlement de zonage 705-13;

ATTENDU QUE la dite construction n'est pas un agrandissement de la superficie de plancher de la résidence, mais bien un portique d'entrée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour régulariser la construction à 1,01 mètre de la ligne arrière au lieu de 1,5 mètre tel que stipulé au premier alinéa de l'article 9.2 du règlement de zonage numéro 705-13;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure au 276 rue Lionel-Groulx afin de régulariser la construction à 1,01 mètre de la ligne arrière au lieu de 1,5 mètre tel que stipulé au premier alinéa de l'article 9.2 du règlement de zonage numéro 705-13.

6. AUTRES SUJETS :

50-01-2020 6.1 Motion de félicitations à madame Patricia Gagné.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime madame Patricia Gagné pour sa générosité à offrir des chambres gratuites lors des tempêtes majeures et notamment celle du 12 janvier dernier.

7. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

51-01-2020 8. Clôture et levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20: 50 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Explication sur le montant de 28 366 \$ reçu du pacte fiscal pour 2020.

-Demande au MTQ pour l'installation d'un panneau de sensibilisation pour une meilleure cohabitation sur la route avec les véhicules agricoles l'été.